



www.vdev.fr

CHALLENGE FUNYO V de V



www.ffsa.org

REGLEMENT 2012

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA, permis d'organisation numéro C27 en date du 25 janvier 2012.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International FIA, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des circuits « asphaltes » ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Toutes les parties participantes (FFSA, ASA, circuits, opérateur et concurrents) s'engagent à appliquer et à respecter les règles régissant ce challenge.

1.2. Calendrier

Le Challenge Funyo V de V se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

Date	Circuit	Format	Coefficient
27 - 29 avril	Le Mans	3 x 20 minutes	1
18 - 20 mai	Motorland Aragon	3 x 20 minutes	1,5
29 juin - 1 ^{er} juillet	Dijon	3 x 20 minutes	1
28 - 30 septembre	Nogaro	3 x 20 minutes	1
26 - 28 octobre	Magny-Cours	3 x 20 minutes	1
Hors Série FFSA :			
30 mars - 1 ^{er} avril	Catalunya	3 x 20 minutes	1,5

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.0. Licences, Engagements

Le Challenge Funyo V de V est ouvert, sur invitation, aux pilotes de l'Union Européenne et pays assimilés par la FIA, titulaires d'une licence nationale ou internationale concurrent conducteur en cours de validité délivrée par leur ASN.

3.1.1. Inscriptions à une épreuve du Challenge Funyo V de V :

Tout concurrent désirant s'inscrire à une épreuve du Challenge Funyo V de V devra envoyer à l'opérateur délégué :

*V de V Sports - 11 Chemin du Bois Badeau - 91220 BRETIGNY SUR ORGE - France
Tel : 00 33 (0)1 69 88 05 24 - Fax : 00 33 (0)1 60 84 26 57 - E-Mail : info@vdev.fr*

une demande d'inscription selon le modèle établi au moins 10 jours avant la date de l'épreuve à laquelle il compte participer, accompagnée d'un chèque à l'ordre de V de V Sports, représentant l'engagement à l'épreuve.

Le prix de l'engagement est fixé à 700 € par épreuve, pour 3 courses de 20 minutes, et à 1 000 € pour l'épreuve de Catalunya, et à 700 € pour la course d'une heure.

Les dates limites d'engagement pourront être prorogées exceptionnellement jusqu'à l'ouverture des vérifications administratives.

3.1.2. Inscription à la saison :

3.1.2.1. Tout concurrent désirant participer à la saison complète du Challenge Funyo V de V devra envoyer à l'opérateur délégué ;

*V de V Sports - 11 Chemin du Bois Badeau - 91220 BRETIGNY SUR ORGE - France
Tel : 00 33 (0)1 69 88 05 24 - Fax : 00 33 (0)1 60 84 26 57 - E-Mail : info@vdev.fr*

une demande d'inscription selon le modèle établi avant la date limite d'engagement de la première épreuve de la saison, accompagnée du règlement de 3 800 € représentant l'engagement à toutes les

CHALLENGE FUNYO V de V 2012

04/01/2012

1/6



La Passion dans la Compétition



www.vdev.fr

CHALLENGE FUNYO V de V



www.ffsa.org

épreuves du calendrier dont 700 € offerts, avant le 31/01/2012. L'engagement à la course d'une heure n'est pas compris.

V de V Sports prendra en compte les engagements des concurrents dans la limite des places disponibles.

3.1.2.2. Un concurrent inscrit au Challenge Funyo V de V, ne pouvant participer à une ou plusieurs épreuves devra envoyer à *V de V Sports* une lettre de non-participation, avant la date de clôture des engagements.

3.1.2.3. Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de non-participation d'un concurrent à une ou plusieurs épreuves et les engagements ne pourront être reportés sur un autre concurrent.

3.2. Généralités

Chaque pilote ne pourra utiliser qu'une seule voiture lors d'une même épreuve et il n'y aura qu'un seul pilote par voiture.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé dans les articles suivants est RIGOREUSEMENT INTERDIT.

4.1. Voitures admises :

4.1.1. Définition de la voiture :

Une voiture de marque « FUNYO », fabriqué par les ateliers de Y.O. Concept, strictement de série, conforme aux prescriptions du constructeur.

Il sera établi 2 classes dans le Challenge Funyo V de V :

- *F4* : Funyo 4 RC, Funyo 4 RS : sur dossier d'inscription et accord du constructeur.
- *F5* : Funyo 5.

Toutes les voitures doivent être de série : « Strictement de série » signifie qu'aucune modification, de quelque nature que ce soit et sur un quelconque élément de la voiture, n'est admise. *Chaque modèle de voiture inscrit devra avoir un dossier de définition. Chaque voiture inscrite devra être conforme au dossier de définition.*

Aucune préparation, ni usinage, ni polissage, ni grattage, ni équilibrage, ni traitement, etc. ne sont autorisés. En conséquence, toutes les pièces de la voiture devront être conformes aux plans, aux cotes et tolérances du constructeur.

Les concurrents sont dans l'obligation de vérifier que le remplacement d'une pièce usagée doit se faire par une pièce d'origine référencée par le constructeur et que, une fois le remplacement effectué, la voiture réponde aux normes du cahier des charges.

Les concurrents sont dans l'obligation de présenter leur voiture en parfait état de carrosserie, de mécanique et de sécurité sous peine de se voir refuser leur participation aux épreuves.

Le remplacement du volant, du levier de vitesse, du siège et en général tout ce qui contribue au confort du pilote et qui n'améliore pas les performances, sont autorisés sous réserve d'acceptation écrite du constructeur.

4.1.1.2 - Spécificités Funyo 4

La modification de l'arceau par le rajout d'étais frontaux de diamètre 40 mm, épaisseur 2,5 mm visé dans l'extension de la fiche 404 est obligatoire et doit être effectuée par YO Concept.

4.2. Carburant - Pneumatiques - Equipements

4.2.1. Carburant

Voir le Règlement Standard des Circuits « asphaltés » 2012.

- Type de carburant : Super Sans Plomb 98 minimum conforme à l'Article 252-9 Annexe J.
- Aucun additif n'est autorisé.

4.2.1.2. Ravitaillement

Pendant les essais et les courses, les ravitaillements en carburant sont interdits.

- La présence d'essence dans les stands est formellement interdite pour des raisons évidentes de sécurité.

4.2.2. Pneumatiques

Les couvertures chauffantes et autres systèmes pour chauffer les pneus sont interdits.

Les bouchons de valve sont obligatoires.

CHALLENGE FUNYO V de V 2012

04/01/2012

2/6



La Passion dans la Compétition



www.vdev.fr

CHALLENGE FUNYO V de V



www.ffsa.org

- Pour toutes les voitures, les pneus AVON France, slick et pluie uniquement, sont obligatoires et seront à commander à la société Sodipneu Racing - Technopole - 58470 MAGNY COURS - Tel : 06 73 68 26 46 - info@sodipneuracing.com.

- Les dimensions seront identiques pour toutes les voitures :

- Diamètre des jantes : 13 pouces.
- Pneumatique arrière : 250/570x13.
- Pneumatique avant : 210/550x13.

- La dureté des gommages sera identique pour tout le monde.

- Un marquage spécifique (code barre) identifiera ces pneus et aucune autre marque ne sera tolérée, que ce soit aux essais et en course.

4.2.2.1 Marquage des pneus :

1. Attribution :

Le nombre de pneus slicks est limité à 4 : 2 avant et 2 arrière pour 2 épreuves.

Chacun de ces pneus devra être marqué avant la 1ère séance d'essais qualificatifs.

2. Procédure de marquage :

Une fiche d'identification des pneus sera donnée au concurrent lors des vérifications techniques. Celui-ci devra sous sa responsabilité remplir cette fiche en renseignant les numéros d'identification apposés par le fabricant sur les pneus qui lui sont attribués.

Le concurrent restituera obligatoirement cette fiche lors de la signature de présence au briefing. Si le concurrent n'a pas restitué sa fiche avant la fin du briefing, ses temps de qualification seront annulés et il partira en dernière ligne pour la 1^{ère} course.

Ces mêmes pneus seront utilisés pour la deuxième épreuve. Ils devront en faire de même à la troisième et à la cinquième épreuve pour les pneus qu'ils utiliseront pour le reste de la saison.

Dans le cas d'un concurrent qui ne débiterait pas à la première, ou à la troisième ou à la cinquième épreuve, il devra obligatoirement utiliser des pneus d'occasions.

4.2.3. Equipements

4.2.3.1. Echappement

Pendant les essais et les courses, l'utilisation d'un silencieux est obligatoire. (France Auto)

Le silencieux d'échappement référencé par YO Concept « YO 4529-1 » est le seul utilisable dans le Challenge.

Niveau sonore pour les circuits en 2012 :

En statique : La mesure sera faite conformément à la réglementation technique FFSA 2012 « méthode de mesure du bruit » valeur maximale autorisée est de 100 dB avec une tolérance de 5dB à 75% du régime maxi.

En dynamique : La valeur maximale autorisée est de 100 dB avec une tolérance de 5dB selon la procédure suivante :

La mesure de bruit sera faite avec un sonomètre en position courbe A

et temps de réponse rapide tel que décrit dans la publication 179 (1065) « sonomètre de précision » de la commission électronique inter (CEI) sur les caractéristiques des appareils de mesure de bruit.

La mesure sera prise en bord de piste en un point défini par le Commissaire Technique et validée par le Collège des Commissaires sportifs.

Position du sonomètre :

Axe de mesure : Perpendiculaire à la piste

Hauteur : 1,30 m par rapport au sol

Sanctions

Pour toutes valeurs relevées au dessus de 105 dB :

Pour chaque dB au dessus de 105 dB, le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer un recul de 2 places sur le classement des essais qualificatifs ou de la course.

Si la valeur mesurée est supérieure à 110 dB, le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer l'arrêt de la voiture et l'annulation des temps des essais ou l'exclusion de l'épreuve

Des contrôles auront lieu lors des vérifications préliminaires, pendant les essais et les courses. Un contrôle préventif sera à la disposition des concurrents avant les essais qualificatifs.

4.2.3.3. Transpondeur

Chaque voiture devra être équipée lors de chaque épreuve d'un transpondeur de marque Chronolec.

CHALLENGE FUNYO V de V 2012

04/01/2012

3/6



La Passion dans la Compétition



www.vdev.fr

CHALLENGE FUNYO V de V



www.ffsa.org

Les concurrents sont responsables :

- du bon montage du transpondeur.
- de son bon fonctionnement en permanence.

Pour certaines épreuves à l'étranger, chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur de type AMB TRANS-X 260, selon le règlement particulier.

4.2.3.5. Télémétrie - Transmission

Le transfert de données par télémétrie est interdit. La liaison radio est autorisée sur les voitures, chaque concurrent doit indiquer à V de V Sports lors des vérifications administratives la fréquence utilisée.

4.2.3.6. Eclairage

- Les phares additionnels sont interdits. Les phares de série doivent conserver leur configuration d'origine. Si les phares d'origine comportent 4 optiques, seuls 2 optiques pourront être allumés en même temps.
- Les feux arrière et catadioptrés sont obligatoires. Les clignotants peuvent être supprimés et être utilisés en fonction feu stop avec un cabochon rouge.
- Chaque voiture devra être équipée de feux de pluie à leds rouge à l'arrière.

4.2.3.7. Spécificités - Mise en marche

- En cas de panne ou de problème dans la voie des stands, demandant une marche arrière, le pilote devra arrêter son moteur et pourra être alors poussé devant son box par ses deux mécaniciens. Toute marche arrière au moteur sur la voie des stands ou prise de celle-ci à l'envers pourra entraîner l'exclusion.
- En cas de panne sur la piste, les réparations doivent être effectuées par le pilote seul avec les outils transportés dans la voiture.
- L'aide au démarrage par poussette est interdite et sera sanctionnée par le collège des commissaires sportifs (France Auto).
- Pendant les interventions devant les stands, seuls sont autorisés à intervenir :
 - 2 mécaniciens pour les interventions mécaniques et/ou toutes autres actions sur la voiture.
 - le team manager pour arrêter et faire repartir la voiture, communiquer avec le pilote et ses mécaniciens, ravitailler et aider le pilote, relever les acquisitions de données et nettoyer le pare-brise, toute autre opération est interdite, soit 3 personnes au total. Toutes les autres personnes devront se trouver à l'intérieur du stand. En cas d'infraction, le Directeur de Course pourra infliger un Drive Through par personne supplémentaire.
- Zone de panneutage : 2 personnes maximum par voiture. (voir article 6.4)
- En cas de non-respect de ces règles, la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion.

4.2.3.7.2. Poids

C'est le poids réel de la voiture sans le pilote et son équipement.

Jusqu'à 2000 cm³ les voitures ne devront pas avoir un poids inférieur à 580 kg durant toute la durée de l'épreuve.

En cas de doute les Commissaires Techniques devront faire vidanger les réservoirs de liquides consommables pour vérifier le poids.

4.3. Numéros de course

L'opérateur attribuera, à chaque voiture, un numéro de course valable pour l'année en cours.

Les numéros de course devront être conformes à la réglementation FFSA (article 4.3.1 du Règlement Standard des Circuits).

Les numéros doivent être placés sur l'avant et sur les deux flaps d'ailerons.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

5.1. Publicité obligatoire

Les voitures participant au Challenge Funyo V de V devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification défini par la F.F.S.A. et V de V Sports. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

L'initial du ou des prénoms ainsi que le nom du pilote devra figurer sur le haut de l'avant de la voiture (devant la casquette de tableau de bord, en lettre de 60 mm de haut, corps 1,5 mm, en noir ou blanc, contrastant avec la couleur de la carrosserie).

04/01/2012

CHALLENGE FUNYO V de V 2012

4/6



La Passion dans la Compétition



www.vdev.fr

CHALLENGE FUNYO V de V



www.ffsa.org

En aucun cas, l'identification des voitures définie par la F.F.S.A. et V de V Sports ne pourra être modifiée par les pilotes.

Est interdite, sur les voitures et les combinaisons, toute publicité entrant en concurrence avec celle de l'un des partenaires du Challenge Funyo V de V.

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.3. Zone des stands

Sauf disposition particulière annoncée lors du briefing, la vitesse sur la voie des stands est limitée à 60 km/h sous peine de pénalité.

6.3.7. Tout usage irrégulier de la zone des stands : accès, vitesse, circulation, arrêt, sortie, etc. fera l'objet de pénalités qui pourront être comprises entre une amende de 110 euros et l'exclusion.

Les décisions seront prises par le Collège des Commissaires Sportifs sur rapport du Directeur de Course.

6.4. Aire de signalisation

Deux personnes au maximum par voiture en piste, dûment identifiables par un laissez-passer spécifique à la discipline, sont admises en bord de piste. Un emplacement leur sera désigné pendant les essais et la course auxquels participe leur pilote. Ils ne pourront ni atteindre ni quitter cet emplacement durant les essais et les courses et devront le quitter dès l'injonction qui leur sera donnée à la fin des essais et de la course. Ces emplacements ne sont prévus que pour permettre de donner aux pilotes les indications utiles sans toutefois utiliser des emblèmes ou drapeaux semblables à ceux utilisés par l'organisation.

Pénalisations :

- Présence de toute autre personne : Drive-Through de la voiture concernée, sur décision du Directeur de Course.
- En cas de récidive : rapport au Collège.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. Essais

Des séances d'essais privés pourront être proposées par l'opérateur au plus tôt le Jeudi matin précédant la date de la séance d'essais qualificatifs.

7.1.1. Essais qualificatifs

Une séance de 15 minutes définissant la grille de départ de la première course.

7.2. Briefing

Se référer au règlement standard des circuits asphaltés 2012.

7.3. Course

Trois courses de 20 minutes.

7.3.1. Départ Arrêté

7.3.1.4.1. Procédure de départ

La grille de départ sera affichée 30 minutes après l'affichage du résultat des essais officiels.

La grille de départ sera de la forme 1 x 1 décalée dans l'ordre des meilleurs temps réalisés aux cours des essais qualificatifs pour la course 1 et dans l'ordre d'arrivée de la course 1 pour la course 2 (pôle défini dans le règlement particulier de chaque épreuve).

La Grille de la course 3 sera faite en fonction des places obtenues dans les courses 1 et 2. Le plus petit nombre de point étant en première position. En cas d'ex aequo, le classement de la 1ère course prévaudra. Les pilotes ne participant pas à l'une des courses marqueront les points du dernier classé + 1. Dans ce cas les ex aequo seront départagés par la course qu'ils ont disputée.

Si deux ou plusieurs voitures ont réalisé le même temps, la priorité sera donnée à celui qui l'a réalisé le premier.

7.3.2.1.1. Interdiction de changer les roues à moins de 20 minutes du départ, sauf avis contraire de la Direction de course. Les changements de roues ne sont pas autorisés sur la grille de départ.

7.3.2.3. Si une ou plusieurs voitures doivent être retirées de la grille, les intervalles ne seront pas comblés.

7.3.5. Arrivée

Le drapeau à damiers sera présenté sur la voiture de tête après 20 minutes de course.

CHALLENGE FUNYO V de V 2012

04/01/2012

5/6



La Passion dans la Compétition

ARTICLE 8 - PENALITES

Voir France Auto

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

9.3. Toutes les voitures ayant pris le départ de la course figurent au classement. Ne pourront prétendre aux barèmes des points que les voitures ayant effectué 75% du nombre de tours ou de temps réalisés par le vainqueur (arrondi au tour inférieur).

Il sera établi un classement au scratch par course.

Il sera également établi un classement à la classe.

9.3.1. Attribution des points

Pour marquer des points au scratch, une voiture devra avoir parcouru 75% de la distance du 1^{er} au scratch. Pour marquer des points dans sa classe, une voiture devra avoir parcouru minimum 75% (T.MINI) de la distance du 1^{er} de sa classe, cette dernière devant avoir elle-même parcouru 75% de la distance du 1^{er} au scratch.

Dans le cas où une voiture est seule partante dans sa classe, pour marquer des points, elle devra avoir parcouru la distance minimum retenue (T.MINI) dans le cas cité ci-dessus.

Classement <i>Classification</i>	Scratch	Classe / Class		Classement <i>Classification</i>	Scratch
		mini 4 partants <i>at least 4 starters</i>	- de 4 partants <i>less than 4 starters</i>		
1 ^{er}	30	10	3	12 ^e	13
2 ^e	27	9	2	13 ^e	12
3 ^e	25	8	1	14 ^e	11
4 ^e	22	7	-	15 ^e	10
5 ^e	20	6	-	16 ^e	9
6 ^e	19	5	-	17 ^e	8
7 ^e	18	4	-	18 ^e	7
8 ^e	17	3	-	19 ^e	6
9 ^e	16	2	-	20 ^e	5
10 ^e	15	1	-	21 ^e	4
11 ^e	14	-	-	-	-

Les points obtenus au classement général et au classement par classe sont cumulables.

9.2.2. Sera considéré comme partant tout pilote figurant sur la liste des autorisés à participer à la séance d'essais qualificatifs et ayant été chronométrés.

9.5. Classement final

Chaque pilote totalisera les points obtenus au classement de chaque course.

Pour l'établissement du classement final, le nombre de résultats retenus sera établi en application de l'article III paragraphes A « Généralités » des prescriptions générales FFSA. La totalité des 18 résultats moins les deux plus mauvais.

ARTICLE 10 - PRIX

10.1. La remise des prix s'effectuera lors du podium, après l'arrivée de la course.

Il n'y aura pas de podium pour les catégories comportant moins de 4 partants.

Une coupe sera remise à la première féminine.